

**ORIGINAL**

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

**Décret N° 93-325 du 16 Juillet 1993  
portant dissolution de la CONOSEL**

**Le Président de la République**

Vu la Constitution de 11 Mars 1992;

Vu le Protocole d'Accord du 3 Décembre 1992;

Vu le décret n°93-001 du 4 Janvier 1993 portant organisation de la

Vu le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Président  
Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination du Gouvernement;

Vu les Arrêtés N° 1058 bis du 20 Mai 1993 et n° 1678 du 10 Juin 1993 portant  
proclamation des élections législatives anticipées du 1er et du 2ème tour;

Vu l'Arrêté n° 942 du 23 Mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas de  
publication des textes réglementaires;

En Conseil des Ministres,

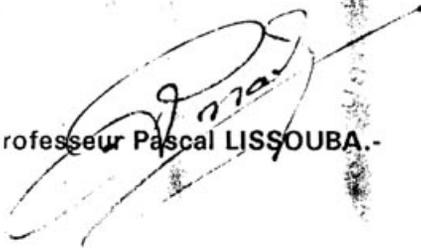
**DECRÊTE**

**Article 1er :** Conformément aux Articles 10 et 20 du Protocole d'Accord du 3 Décembre  
1992, la CONOSEL est dissoute à la suite de la mise en place de l'Assemblée Nationale  
de la nomination du Gouvernement de la République.

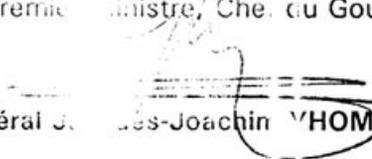
**Article 1** En application de l'Article 10 du Décret susvisé n° 93-001 du 15 Mars 1993, le Trésorier Général de la CONOSEL devra déposer auprès du Gouvernement, le plus tard le 23 Juillet 1993, son rapport financier ainsi que l'inventaire du matériel et des fonds affectés par le budget de l'Etat, par les organismes d'aide et par les Gouvernements étrangers.

**Article 3** Le présent Décret qui entre en vigueur à la date de sa signature, sera publié selon la procédure d'urgence prévue par l'Arrêté susvisé du 23 Mars 1993 et enregistré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 16 Juillet 1993

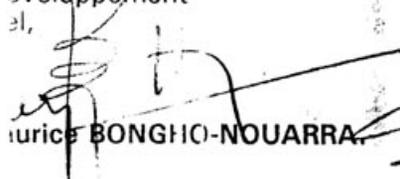
  
Professeur Pascal LISSOUBA.-

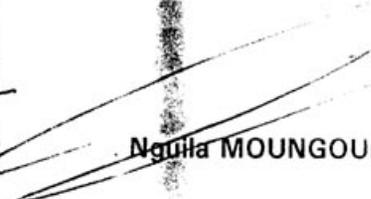
Par le Président de la République  
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

  
Général Jules-Joachim THOMBY-OPANGO.-

Pour le Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Intérieur, chargé  
de la Sécurité, du Développement  
Régional et des Relations avec  
avec le Parlement en mission,  
Le Ministre d'Etat, Président du  
Comité de Développement  
Socio-Culturel,

Le Ministre des Finances  
et du Budget,

  
Stéphane Maurice BONGHO-NOUARRA.

  
Ngula MOUNGOUNGOU.